
Charte Installation

Jeunes Agriculteurs Gironde / Service de remplacement Gironde

Vous êtes jeune exploitant ?
Osez le remplacement !

Le service de remplacement est une association loi 1901. Il a été créé voilà plus de 40 ans **par** et **pour** les agriculteurs. Par la mise à disposition d'un salarié dit agent de remplacement, il permet le maintien de l'activité sur l'exploitation en cas d'absence subie ou choisie : maladie, accident, développement agricole, formation, maternité, paternité, congés mandat syndical. Les formalités administratives inhérentes à l'embauche du salarié sont accomplies par l'association.

Pour vous permettre de découvrir celui-ci, il est proposé aux jeunes installés de moins de 40 ans ce qui suit :

- **OFFRE DECOUVERTE**
2 jours de remplacement à utiliser au cours de la première année d'installation. Conditions requises : avoir établi son DUERP (*Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel*)
- **OFFRE DUERP**
1/2 journée de remplacement pour la réalisation du *Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel*, à utiliser au cours de la première année d'installation.
- **OFFRE D'UN PANNEAU DE CONSIGNES**
C'est un moyen de communication entre l'exploitant et l'agent de remplacement au travers de consignes et de renseignements indispensables à connaître au moment du remplacement. Il est disposé sur l'exploitation à un endroit où passe obligatoirement le salarié.

Jeunes Agriculteur Gironde s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site installation-agricole.com.

Jeunes Agriculteurs de Gironde
17 Cours Xavier Arnoz, 33000 Bordeaux
contact@ja33.fr
05 56 48 07 67

Service de remplacement Gironde
17 Cours Xavier Arnoz, 33000
Bordeaux
05 56 79 64 00